Présentation du Canada avant la première Consultation intergouvernementale mondiale sur les solutions fondées sur la nature
Mai 2023

Introduction
Le Canada a fermement appuyé l'adoption en février 2022 de la résolution 5/5 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE) « *Solutions fondées sur la nature à l'appui du développement durable* », et en particulier son établissement de la première définition multilatérale du concept de solutions fondées sur la nature (SFN). Nous nous félicitons également de son appel à de nouvelles consultations intergouvernementales pour appuyer la mise en œuvre des SFN et attendons avec intérêt la possibilité de poursuivre les discussions multilatérales à cet égard. Le Canada est par conséquent heureux de présenter ce point de vue afin de contribuer à éclairer la première Consultation intergouvernementale mondiale sur les solutions fondées sur la nature.

Objectif général des consultations intergouvernementales
Avec l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal (CMBKM) à la 15e Conférence des Parties (COP15) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) en décembre 2022, le monde doit maintenant redoubler d'efforts pour faire progresser la mise en œuvre complète, rapide et efficace du CMBKM afin d'arrêter et d'inverser la perte de biodiversité d'ici 2030. Notamment, le CMBKM reconnaît la nature interdépendante des crises du climat et de la biodiversité et reconnaît le rôle des SFN dans leur résolution (cibles 8 et 11).

Les consultations intergouvernementales sur les SFN se tiennent donc à un moment opportun pour que les États membres examinent comment faire progresser les SFN pour soutenir la mise en œuvre du CMBKM, ainsi que d'autres accords et cadres multilatéraux clés, tels que l'Accord de Paris et les objectifs de développement durable.

Plus précisément, il est possible d'utiliser ces consultations pour partager les expériences, les leçons apprises et les pratiques exemplaires en matière de promotion de SFN, notamment dans les domaines suivants :

- Faire mieux comprendre la valeur de la nature.
- Intégrer les SFN dans la planification et les politiques intégrées en matière de climat et de biodiversité.
- Accroître les investissements dans les solutions fondées sur la nature.
- Promouvoir le leadership et la participation des peuples autochtones dans la mise en œuvre des SFN.

Pour ce faire, ces consultations devraient tenir compte et tirer parti des travaux d'autres initiatives et processus clés, notamment ceux qui relèvent de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention de Ramsar sur les zones humides, de l'Union internationale pour la

conservation de la nature (UICN) et de l'initiative ENACT (Enhancing Nature-based Solutions for an Accelerated Climate Transformation), entre autres.

Il est essentiel que les résultats de ces consultations reconnaissent l'importance de travailler avec les peuples autochtones et de respecter leurs droits pour faire progresser la mise en œuvre des SFN, en notant leur leadership de longue date en matière d'intendance environnementale et leurs connaissances et expériences uniques.

Exemples de pratiques exemplaires dans les SFN

Le Canada estime qu'il est très utile de saisir l'occasion des consultations intergouvernementales pour partager et discuter des expériences, des leçons apprises et des pratiques exemplaires en matière de promotion des SFN, tant au niveau national qu'international. Le Canada a beaucoup à partager à cet égard, en tirant parti de nos expériences dans des domaines tels que : le financement pour soutenir les SFN et les infrastructures naturelles au niveau national; le soutien de projets et d'initiatives à l'échelle internationale qui font progresser les SFN, notamment pour aider à renforcer la résilience des communautés vulnérables à travers le monde; le soutien à l'augmentation du financement des SFN, y compris le soutien aux initiatives qui attirent les investissements privés et philanthropiques; et le partenariat avec les peuples autochtones et le soutien au leadership autochtone pour faire progresser les SFN. Le Canada se réjouit à l'idée de partager davantage ces pratiques exemplaires et d'apprendre des expériences des autres États membres et organisations.

Critères, normes et lignes directrices pour les SFN

Pour faire progresser la mise en œuvre des SFN à l'échelle mondiale, il faut une convergence autour de normes et de lignes directrices communes. Le Standard mondial de l'UICN établit des principes fondamentaux importants (au moyen de 8 critères et indicateurs connexes) pour la mise en œuvre des SFN. Toutefois, dans la pratique, un grand nombre de lignes directrices, de principes et d'outils ont été élaborés au cours des dernières années pour appuyer la mise en œuvre sur le terrain. Certains d'entre eux sont de portée générale ou sont liés à une application de SFN particulière, par exemple :

- Les principes de l'approche écosystémique, les directives opérationnelles et le Manuel de références de la CDB.
- *Handbook System for the Design and Implementation of EbA* (Système de manuel pour la conception et la mise en œuvre de l'adaptation fondée sur l'écosystème) de l'IUCN.
- Le document sur la réduction des risques de catastrophe fondée sur les écosystèmes. *Voluntary Guidelines for Ecosystem-based Adaptation to Climate Change and Disaster Risk Reduction* (Directives volontaires pour l'adaptation écosystémique au changement climatique et la réduction des risques de catastrophe) du PNUE et de la CDB.
- Le document de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) Principes pour la restauration des écosystèmes afin de guider la Décennie des Nations Unies sur la restauration des écosystèmes 2021-2030

- Les Lignes directrices sur les solutions fondées sur la nature (en anglais) de l'Initiative des SFN.

D'autres, plus spécialisés et axés sur des écosystèmes ou des paysages particuliers, comprennent, par exemple :

- La *boîte à outils de gestion intégrée des ressources en eau* du Partenariat mondial de l'eau
- *Forest Landscape Restoration Principles* (Principes de restauration des paysages forestiers) de la Global Restoration Initiative et l'ensemble de principes de restauration des paysages forestiers en place.

Même si la multiplicité des outils et des lignes directrices est souhaitable et peut permettre l'établissement de critères et d'approches qui conviennent à l'objectif, il existe une occasion importante de faire progresser les travaux en vue d'éviter les chevauchements, de promouvoir la convergence autour de normes communes et d'appuyer l'élaboration d'outils et de critères communs pour des applications particulières de SFN.

Appui à l'investissement durable dans les SFN

Le Canada reconnaît le déficit de financement actuel et appuie l'augmentation du financement national et international pour la nature. C'est pourquoi le gouvernement du Canada a alloué au moins 20 % (plus de 1 milliard de dollars) de son engagement de 5,3 milliards de dollars en matière de financement climatique à des projets qui tirent profit des SFN et qui contribuent aux avantages partagés de la biodiversité. De plus, à la COP15 de la CDB, le Canada a annoncé une nouvelle contribution de 350 millions de dollars pour aider les pays en développement à mettre fin à la perte de biodiversité et à l'inverser, et à mettre en œuvre le CMBKM. Le Canada s'est également engagé à verser un montant initial de 219 millions de dollars pour la reconstitution des ressources du FEM-8. Dans l'ensemble, la reconstitution des ressources du FEM-8 a permis d'atteindre une enveloppe historique de 5,33 milliards de dollars américains, dont la plus grande part sera allouée à la biodiversité (36 %, soit 1,92 milliard de dollars américains).

Néanmoins, le Canada reconnaît que le financement public à lui seul ne suffira pas à répondre à la demande mondiale d'investissements dans les SFN. C'est pourquoi le Canada, par l'entremise de son financement du climat, appuie des initiatives novatrices comme l'Ocean Risk and Resilience Action Alliance (ORRAA) et le Global Fund for Coral Reefs (GFCR), qui tirent parti du financement combiné pour accroître les investissements privés et philanthropiques afin d'accroître la résilience des petits États insulaires en développement et d'autres communautés côtières aux répercussions des changements climatiques par le biais des SFN, ainsi que la conservation et la restauration des écosystèmes côtiers. D'autres initiatives internationales, comme l'initiative ENACT, lancée à la COP27 en novembre 2022, font également progresser les travaux visant à mobiliser les investissements privés dans les SFN.

En s’appuyant sur ces efforts continus, il reste une occasion de faire progresser les travaux afin de mieux faire comprendre la valeur de la nature pour lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité, tout en offrant une multitude d’avantages communs. Il s’agit d’une priorité clé, par exemple, qui est ressortie du Plan d’action sur les solutions fondées sur la nature dans le cadre de la Commission mondiale sur l’adaptation que le Canada a codirigée avec le Mexique. Plus précisément, les résultats de ce Plan d’action ont appelé à des travaux supplémentaires pour élaborer des lignes directrices et des normes communes qui aident à définir, mesurer, évaluer et quantifier les résultats des SFN pour l’adaptation au climat, et le Canada se félicite de l’accent mis sur ce sujet dans le cadre des consultations intergouvernementales sur les SFN dans le cadre de l’ANUE.